

Règlement pour l'organisation d'événements avec la Swiss Muaythai Association

Tous les événements sportifs organisés en collaboration avec la Swiss Muaythai Association requièrent le respect et l'application des points suivants :

1. Avoir une licence club ou promoteur SMA
2. Appliquer le règlement de la SMA
3. Faire appel aux juges et arbitres certifiés par la SMA
4. Les combattants nationaux devront être enregistrés à la SMA et son « ranking¹ »
5. Les résultats des combats devront être communiqués à la SMA, de sorte à faire évoluer et mettre à jour le « ranking » national.
6. Le logo de la SMA doit être présent sur l'affiche officielle de l'événement et sur au moins une bâche (qui peut être fournie par la SMA) lors de l'événement.
7. Respecter la charte éthique du sport Suisse
8. Disposer d'un médecin et d'une équipe de sanitaires
9. Contracter un Assurance RC Manifestation

¹ Lors du championnat suisse amateur les combattants devront payer une licence valable toute la saison. Lors des galas les combattants non-licenciés auront automatiquement une licence gratuite provisoire pour l'événement uniquement